

RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA  
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 13 DU ROÉÉ À ÉNERGIR

Énergir — Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la  
vente de gaz naturel renouvelable

RÉGIE DE L'ÉNERGIE — DOSSIER R-4008-2017, Étape E

1. INTÉGRATION DE LA VALEUR DES UC AUX CARACTÉRISTIQUES  
CONTRACTUELLES DE L'ÉTAPE D

Références :

- i) B-0945, page 53.
- ii) [EBI Énergie carbure à vos vidanges](#), 30 novembre 2015.

Préambule :

Réf i)

« [En résumé, le coût d'acquisition du GNR diminué de la valeur des UC serait obtenu en appliquant le calcul proposé pour obtenir le coût ajusté du GNR, comme présenté au tableau 10 (équivalent à 13,50 \$/GJ dans cet exemple). Par la suite, quand la valeur réelle des UC serait connue, celle-ci serait considérée a posteriori dans l'évaluation du respect des caractéristiques de coût moyen d'acquisition. »  
(Nous soulignons)

Réf. ii)

« Depuis 2003, ce méthane sert à produire du gaz naturel. Des ententes d'affaires permettent à EBI Énergie de l'acheminer à des clients industriels, tels que Kruger, Pratt & Whitney et Kronos, par l'intermédiaire du gazoduc utilisé par Gaz Métro. EBI Énergie produit également du gaz naturel compressé pour faire rouler les 250 camions de la flotte de camions qui collectent les vidanges. » (Nous soulignons)

**Demandes :**

- 1.1 Veuillez indiquer si vous reconnaissez que la différence entre la valeur du gaz naturel renouvelable et celle du gaz fossile est son intensité carbone, et donc la possibilité de créer des unités de conformité à partir de celle-ci. Dans le cas contraire, veuillez indiquer quels seraient les autres attributs environnementaux acquis par Énergir et la valorisation monétaire qui leur serait associée.

**Réponse :**

Cette question déborde du cadre d'examen et ne respecte pas les directives de la Régie dans sa correspondance du 13 juillet 2023 (A-0455) à l'effet que : « *En conséquence, elle permet aux intervenants de déposer des demandes de renseignements (DDR) à Énergir portant uniquement sur la section 8 de la preuve révisée, laquelle est intitulée "Intégration de la valeur des UC aux caractéristiques contractuelles de l'Étape D".* »

- 1.2 Veuillez indiquer si vous reconnaissez qu'avant l'implication d'Énergir dans l'acquisition de GNR, le méthane produit par LET était vendu au prix du marché du gaz traditionnel en achat direct? Si oui, veuillez indiquer pourquoi il devrait en être autrement aujourd'hui. Si non, veuillez justifier.

**Réponse :**

Veuillez vous référer à la réponse à la question 1.1.